

GROUPE

3

FONGICIDE

AURELIA 480 SC

SUSPENSION

SYMBOLE – TRIPLE RINÇAGE

ATTENTION POISON

En cas de déversement,
d'empoisonnement ou d'incendie,
appeler le numéro de secours suivant :
1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou
1-703-527-3887 (International)
(24 heures par jour).

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES
MALADIES INDIQUÉES DANS L'ORGE, LA
BOURRACHE OFFICINALE, *BRASSICA CARINATA*,
LES PETITS FRUITS, LE CANOLA, LES POIS
CHICHES, LE CRAMBE, LES PETITS FRUITS DE
PLANTES NAINES, SAUF LES FRAISES, LE MAÏS,
LES CUCURBITACÉES, LE LIN, LES LENTILLES,
L'AVOINE, LA MOUTARDE ORIENTALE, LES
ARACHIDES, LE COLZA, LE CARTHAME, LE SOJA,
LA BETTERAVE À SUCRE, LE TOURNESOL, LE BLÉ
ET CERTAINES AUTRES PETITES CÉRÉALES.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Prothioconazole 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %
et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 %
et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION : 35764

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET

5.1 L



Life Scientific (Canada) Inc.
525-8^e Avenue S.W., 43rd Floor,
Eighth Avenue Place East
Calgary, Alberta T2P 1G1, Canada
Renseignements sur le produit : 1-403-498-6623

life scientific

TIREZ ICI POUR OUVRIR

170620604102_V1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Aurelia 480 SC est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Life Scientific (Canada) Inc., au 1-403-498-6623.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Des gants ne sont pas requis durant l'application en cabines ou cockpits fermés

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec le CHEMTREC, sans frais, au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou 1-703-527-3887 (International).

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

- Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou 1-703-527-3887 (International).

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore

auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenant récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Life Scientific (Canada) Inc.

525-8th Avenue S.W. 43rd Floor

Eight Avenue Place East

Calgary, Alberta T2P 1G1

Canada

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.

AURELIA 480 SC

Suspension

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES
DANS L'ORGE, LA BOURRACHE OFFICINALE, *BRASSICA CARINATA*, LES PETITS
FRUITS, LE CANOLA, LES POIS CHICHES, LE CRAMBE, LES PETITS FRUITS DE
PLANTES NAINES, SAUF LES FRAISES, LE MAÏS, LES CUCURBITACÉES, LE LIN,
LES LENTILLES, L'AVOINE, LA MOUTARDE ORIENTALE, LES ARACHIDES, LE
COLZA, LE CARTHAME, LE SOJA, LA BETTERAVE À SUCRE, LE TOURNESOL, LE
BLÉ ET CERTAINES AUTRES PETITES CÉRÉALES.

COMMERCIAL (AGRICOLE)

SYMBOLE – Triple rinçage

ATTENTION
POISON

N° D'HOMOLOGATION : **35764**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : **Prothioconazole 480 g/L**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 % et du
5-chloro-2-méthyl-4- isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du
2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 5.1 LITRES

Life Scientific (Canada) Inc.
525-8th Avenue S.W. 43rd Floor, Eighth Avenue Place East
Calgary, Alberta T2P 1G1 - Canada

Renseignements sur le produit : 1-403-498-6623

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, appeler le numéro de secours suivant :
1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou 1-703-527-3887 (International) (24 heures par jour).

AURELIA 480 SC

TABLE DES MATIÈRES	Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité après traitement	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Mises en garde environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6
MODE D'EMPLOI	
Cultures, maladies, taux et périodes d'application	7
Gestion de la résistance	8
Mises en garde à l'application	9
Instructions de mélange	10
Délais d'attente avant la récolte	11
Avis	12

Pour plus de renseignements, communiquer avec :
Life Scientific (Canada) Inc.
525-8th Avenue S.W. 43rd Floor
Eighth Avenue Place East
Calgary, Alberta
Canada T2P 1G1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Aurelia 480 SC est un fongicide systémique à large spectre utilisé pour supprimer ou réprimer les maladies *Ascomycetes*, *Basidiomycetes* et *Deuteromycetes* indiquées sur l'étiquette dans l'orge, les petits fruits, *Brassica carinata*, la bourrache officinale, le canola, les pois chiches, le crambe, les petits fruits de plantes naines, sauf les fraises, le maïs, les cucurbitacées, le lin, les lentilles, l'avoine, la moutarde orientale, les arachides, le colza, le carthame, le soja, la betterave à sucre, le tournesol, le blé et certaines autres petites céréales.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité après traitement

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles et les zones d'activité humaine telles que maisons, chalets, écoles et aires de loisir est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Un délai de sécurité (DS) de 20 jours est nécessaire avant la récolte manuelle du maïs sucré et pour l'écimage du maïs de semence. Un DS de 3 jours est nécessaire avant l'irrigation manuelle dans les cucurbitacées et les petits fruits. Pour toutes les autres activités, ne pas retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Life Scientific (Canada) Inc., au 1-403-498-6623.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

- Durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, les travailleurs doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistants aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.
- Des gants ne sont pas requis durant l'application en cabines ou cockpits fermés.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec le CHEMTREC, sans frais, au 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou 1-703-527-3887 (International).

Section 4 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Section 5 – ENTREPOSAGE

- Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Tenir à l'écart de la lumière directe du soleil.
- Garder ce produit éloigné du feu, d'une flamme nue ou de toutes autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation.
- Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant bien fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-424-9300 (Amérique du Nord) ou 1-703-527-3887 (International).

Section 6 – ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
 2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
- S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenant récupérables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Il faut également respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Section 7 – Cultures, maladies, taux et périodes d'application

CÉRÉALES (orge, blé et avoine)			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Orge	Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium</i> spp.), ou de la tavelure	Faire une application de Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	La fusariose se manifeste dans l'orge lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison. L'application du Aurelia 480 SC pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance de l'orge. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose, appliquer Aurelia 480 SC comme traitement préventif au cours de la période pendant laquelle de 70 à 100 % des tiges florales de l'orge sont entièrement émergées, jusqu'à 3 jours après l'épiaison complète. L'application du taux de 420 mL/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues au moment de l'épiaison, lorsque l'orge est cultivée dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars sensibles sont utilisés. L'utilisation du taux de 420 mL/ha offre typiquement les degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
	Pour la suppression de : Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>) Rynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>) Tache helmintho-sporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)	Faire une application de Aurelia 480 SC à raison de 210 à 315 mL/ha (100 à 150 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer Aurelia 480 SC comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs d'orge doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.

Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Aurelia 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'orge. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium spp.</i>), ou de la tavelure Pour la suppression de la tache des glumes (<i>Stagonosora nodorum</i>)	Faire une application de Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	La fusariose se manifeste dans le blé lorsque le temps est chaud et humide à l'épiaison et à la floraison. L'application du Aurelia 480 SC pour protéger la culture de la fusariose (tavelure) doit être envisagée lorsque ces conditions environnementales sont prévues à ce stade de croissance du blé. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose ou la suppression de la tache des glumes, appliquer Aurelia 480 SC au cours de la période pendant laquelle 75 % des épis de blé sur la tige principale sont entièrement émergés jusqu'au moment où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. L'application du taux de 420 mL/ha est suggérée lorsque l'on prévoit que le degré d'infestation de la maladie sera élevé. Ces situations peuvent se produire lorsque de longues périodes de temps chaud et humide sont prévues durant la floraison, lorsque le blé est cultivé dans le cadre d'un programme de rotation avec le maïs ou lorsque des cultivars ou des types de blés plus sensibles (blé dur) sont utilisés. L'utilisation du taux de 420 mL/ha offre typiquement des degrés les plus élevés de réduction de la mycotoxine. Une couverture uniforme est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses montées vers l'arrière et vers l'avant ou qui ont des jets bidirectionnels. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
	Pour la suppression de : Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer Aurelia 480 SC comme traitement préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs de blé doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Aurelia 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture de blé. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Avoine	Pour la suppression de la rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer Aurelia 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (630 mL/ha) de Aurelia 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement pour chaque culture d'avoine. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien.			

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	Pour la répression de la fusariose (<i>Fusarium spp.</i>), ou de la tavelure - sauf le sarrasin Pour la suppression de la rouille (<i>Puccinia spp.</i>)	Faire une application de Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Appliquer Aurelia 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.
Note : Deux applications au maximum (735 mL/ha) de Aurelia 480 SC, moyennant un intervalle d'application minimum de 7 jours, peuvent être effectuées annuellement. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.			

OLÉAGINEUX (canola, colza, moutarde orientale <i>Brassica carinata</i>)			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Canola, colza, moutarde orientale, <i>Brassica carinata</i>	Pour la suppression de la pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Le taux de 315 mL/ha est recommandé pour la plupart des cultures oléagineuses; toutefois, le taux le plus élevé est recommandé pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle. Une deuxième application à raison de 315 mL/ha peut être faite 7 à 10 jours plus tard, jusqu'à la pleine floraison, si la maladie persiste ou que les conditions météorologiques favorisent le développement de la maladie. Lorsque les conditions propices à la maladie sont optimales, utiliser l'intervalle plus court.

Note : Le taux prescrit le plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum de deux applications (683 mL/ha de Aurelia 480 SC) peut être fait par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.

LÉGUMINEUSES (pois chiches, lentilles)			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Pois chiches	Pour la suppression de l'ascochyte (<i>Ascochyta rabiei</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC aux premiers signes de la maladie.
	Pour la répression de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Après la première application, d'autres applications peuvent être faites à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Un maximum de 1 260 mL/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Maximum de trois applications par année.
Lentilles	Pour la suppression de l'ascochyte (<i>Ascochyta</i> spp.)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC au début de la floraison ou dès les premiers signes de la maladie.
	Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)		Après la première application, une autre application peut être faite 10 à 14 jours plus tard, si les conditions favorisent un degré d'infestation continu ou plus élevé.
	Pour la répression de l'antracnose* (<i>Colletotrichum lentis</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 320 à 420 mL/ha (154 à 200 g i.a./ha)	Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.
	Pour la répression de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Un maximum de 840 mL/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Maximum de deux applications par année.

Note : Le taux prescrit le plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la coupe ou l'andainage de la récolte.

* Y compris les biotypes résistants aux fongicides du Groupe 11 (strobilurine).

SOJA			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Soja	Pour la suppression de : Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Cercosporiose (<i>Cercospora soja</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 210 mL/ha (100 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC dès les premiers symptômes de la maladie ou lorsque le risque d'infection est imminent. Ne pas faire plus d'une application par saison.

Note : Le taux prescrit le plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.

MAÏS (de plein champ, sucré et à éclater)			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Maïs (de plein champ, sucré et à éclater, y compris la production de semence)	Pour la suppression des rouilles (<i>Puccinia sorghi</i> , <i>Puccinia polysora</i>), de la kabatiellose du maïs (<i>Kabatiella zeae</i> ou <i>Aureobasidium zeae</i>), et du dessèchement (<i>Setosphaeria turcica</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie. Lorsque la pression de la maladie est élevée, il est recommandé d'utiliser un agent surfactant non ionique avec Aurelia 480 SC (ne pas appliquer un agent tensioactif non ionique avant l'apparition de la panicule car la culture pourrait être endommagée). Consulter la section intitulée « Note » de ce tableau pour obtenir plus de détails concernant le mode d'emploi.
	Pour la suppression des maladies indiquées ci-dessus, plus les suivantes : Pour la suppression de la tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>) Pour la répression de la fusariose de l'épi (<i>Fusarium</i> spp. et <i>Gibberella</i> spp.) Pour la répression des agents pathogènes de la pourriture de la tige (<i>Fusarium</i> spp., <i>Gibberella</i> spp. et <i>Colletotrichum</i> spp.), qui peuvent causer la verse.	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	L'éclosion de la fusariose de l'épi se produit dans le maïs par temps chaud et humide, durant l'apparition des soies. Elle résulte également de la sélection des hybrides ainsi que de l'historique de graves épidémies de <i>Fusarium</i> dans le champ. L'application du Aurelia 480 SC comme protection contre la fusariose de l'épi doit être envisagée lorsque ces conditions sont prévues dans un champ de maïs particulier. Les applications de Aurelia 480 SC planifiées pour la répression de la fusariose de l'épi peuvent également réduire la verse causée par les agents pathogènes de la pourriture de la tige. La période d'application est importante : Pour obtenir une répression optimale de la fusariose de l'épi, appliquer Aurelia 480 SC à partir du stade de développement du maïs qui s'écoule entre la pointe du stigmate visible (formation des soies, BBCH 63) au dessèchement du stigmate (brunissement des soies, BBCH 67). Aurelia 480 SC atténuera les symptômes des maladies et les niveaux de mycotoxine dans le grain. Une couverture complète est essentielle pour obtenir une efficacité optimale : l'équipement de pulvérisation doit être réglé de façon à permettre une bonne couverture des épis. Pour obtenir une excellente couverture des épis à l'aide de pulvérisateurs terrestres, il est recommandé d'utiliser des buses à jets dirigés. Les buses doivent être utilisées selon les recommandations de pression de pulvérisation du fabricant.
Note : Le taux prescrit le plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. Ne pas appliquer un agent tensioactif non ionique avant l'apparition de la panicule. L'épandage doit être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas faire plus d'une application par saison.			

ARACHIDES			
Maladie	Taux	Période d'application	
Transmise par le sol : Répression de la pourriture des gousses (<i>Rhizoctonia solani</i>)	420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Maladies transmises par le sol : Les applications de fongicides affichant un mode d'action différent doivent être faites avant et après les applications de Aurelia 480 SC, afin de décourager le développement de souches de champignons résistantes. Dans les champs ayant un historique de pourriture des gousses, ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, appliquer Aurelia 480 SC vers la mi-saison et poursuivre les applications de Aurelia 480 SC à intervalles de 14 jours. Aurelia 480 SC doit s'infiltrer avec la pluie ou l'eau d'irrigation jusqu'à la zone des racines ou des gousses afin de supprimer la pourriture des gousses causée par <i>Rhizoctonia solani</i> . La sécheresse réduira l'efficacité de Aurelia 480 SC à supprimer la pourriture des gousses.	

ARACHIDES		
Maladie	Taux	Période d'application
Foliaire : Cercosporiose de l'arachide, sous forme précoce (<i>Cercospora arachidicola</i>) Répression de la rouille des feuilles (<i>Puccinia arachidis</i>)	365 à 420 mL/ha (175 à 200 g i.a./ha)	Programme d'épandages contre les maladies foliaires : Appliquer au prescrit dans le cadre de traitements préventifs. Faire jusqu'à 4 épandages à intervalles de 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions favorisent une pression sévère exercée par la maladie et/ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées.
Note : Faire jusqu'à quatre (4) applications de Aurelia 480 SC par année. Lorsqu'on plante des variétés affichant des degrés de résistance bons à excellents aux maladies foliaires, l'intervalle d'application peut être allongé jusqu'à 21 jours en l'absence de maladies transmises par le sol. Un maximum de 1,7 L/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué chaque année. Ne pas appliquer Aurelia 480 SC dans les 14 jours précédant la récolte. Ne pas nourrir le bétail avec le foin ou les battages des cultures traitées ni permettre au bétail de paître dans les zones traitées. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre seulement.		

CUCURBITACÉES			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Cucurbitacées : courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margoise amère et la margoise à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup), citrouille, courge d'été, courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque	Moississure rose des neiges Fusariose (<i>Fusarium</i> spp.) Pourriture noire (<i>Didymella</i> spp.)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (0,2 kg i.a./ha) (sol) Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (0,2 kg i.a./ha) (foliaire)	Appliquer Aurelia 480 SC à la plantation avec de l'équipement d'irrigation au goutte-à-goutte / d'aspersion. Poursuivre avec des traitements foliaires durant la saison.
	Blanc (<i>Sphaerotheca fuliginea</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 210 à 420 mL/ha (0,1 à 0,2 kg i.a./ha)	Pour la suppression du blanc, appliquer Aurelia 480 SC comme traitement foliaire préventif dès que les tout premiers signes de la maladie se manifestent. Répéter les traitements à intervalles de 5 à 10 jours avec Aurelia 480 SC ou un autre fongicide approuvé d'un groupe chimique différent.
Commentaires généraux : Faire jusqu'à une (1) application au sol et deux (2) applications foliaires de Aurelia 480 SC au taux élevé, ou une application au sol et quatre (4) applications foliaires par année au faible taux. Répéter les applications foliaires à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v. Un maximum de 1,26 L/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			

PETITS FRUITS			
Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Sous-groupe des petits fruits : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, pimblina, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, raisin d'ours, groseille à maquereau, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanchier, airelle rouge, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Répression de la tache septorienne (<i>Septoria</i> spp.)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 mL/ha (150 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC dès les premiers signes de maladie. Une application additionnelle peut être faite 10 à 14 jours plus tard si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie.
	Répression de la rouille des feuilles (<i>Thekopsora minima</i>) et tache valdensinienne (<i>Valdensinia heterodoxa</i>) – bleuet seulement	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 400 mL/ha (190 g i.a./ha)	
	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>) – bleuet seulement	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 420 mL/ha (0,15 à 0,2 kg i.a./ha)	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Aurelia 480 SC ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.
Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de Aurelia 480 SC par année. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v. Un maximum de 840 mL/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.			

PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES, À L'EXCEPTION DE LA FRAISE

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Sous-groupe des petits fruits de plantes naines, à l'exception de la fraise : raisin d'ours, myrtille, chicouté, canneberge, pain de perdrix, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.	Pourriture des fruits : <i>Coleophoma empetri</i> , <i>Glomerella cingulata</i> , <i>Phyllosticta vaccinii</i> , <i>Physalospora vaccinii</i> <i>Allantophomopsis lycopodina</i> , <i>Allantophomopsis cytisporae</i> , <i>Fusicoccum putrefaciens</i> , <i>Penicillium spp.</i> , <i>Phomopsis vaccinii</i> , <i>Colletotrichum acutatum</i> , <i>Colletotrichum coccodes</i> Répression de la tache septorienne (<i>Septoria spp.</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 365 mL/ha (0,175 kg i.a./ha) Adjuvant : appliquer avec un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90 à 0,125 % v/v	Débuter les applications au début de la floraison pour lutter contre la pourriture des fruits. Faire une deuxième application de Aurelia 480 SC ou d'un autre fongicide approuvé 5 à 10 jours plus tard.

Commentaires généraux : Faire jusqu'à deux (2) applications de Aurelia 480 SC par année. Répéter les applications foliaires à un intervalle de pulvérisation de 5 à 10 jours, si les conditions restent favorables au développement continu ou accru de la maladie. Les applications foliaires doivent être faites avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement.

Un maximum de 730 mL/ha de Aurelia 480 SC peut être appliqué par culture, par année. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Life Scientific (Canada) Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Life Scientific (Canada) Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Tournesol, carthame	Pour la répression du flétrissement sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 420 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC lorsque la culture est au stade de 10 à 50 % du disque floral.
Note : Le taux prescrit la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (420 mL/ha de Aurelia 480 SC) peut être fait sur le tournesol ou le carthame par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte. Si Aurelia 480 SC est appliqué sur une surface supérieure à 310 ha par jour, dans le tournesol et/ou le carthame, à l'aide d'un équipement muni d'une rampe d'aspersion en cabine ouverte, les préposés à l'application doivent également porter un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA.			

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Life Scientific (Canada) Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Life Scientific (Canada) Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Lin, crambe, bourrache officinale	Pour la suppression de la pourriture sclérotique (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 368 mL/ha (150 à 175 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC lorsque la culture est au stade de 20 à 50 % de floraison. On obtiendra une meilleure protection lorsque le fongicide est appliqué avant le début de la chute des pétales, ce qui permettra de protéger un nombre maximum de pétales. Le taux le plus élevé est recommandé pour les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé ou de forte densité des cultures. Une couverture uniforme des plantes est essentielle.
Note : Le taux prescrit la plus faible d'un agent tensioactif non ionique, AgSurf ou Agral 90, peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. L'épandage peut être fait à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Un maximum d'une application (368 mL/ha de Aurelia 480 SC) peut être fait par année de récolte. Ne pas appliquer dans les 36 jours précédant la récolte.			

Culture	Maladie	Taux	Période d'application
Betterave à sucre	Pour la suppression des maladies foliaires : <i>Cercosporiose</i> (<i>Cercospora beticola</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 315 à 415 mL/ha (150 à 200 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC dès les premiers signes de la maladie. Utiliser le taux le plus élevé et les intervalles plus courts lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, ou lorsque des variétés moins résistantes à la maladie sont cultivées. Appliquer le taux prescrit de Aurelia 480 SC dans 100 à 200 L d'eau par hectare lorsqu'on utilise un équipement d'application au sol. Répéter les applications à intervalles de 14 à 21 jours, selon le degré d'infestation. Utiliser l'intervalle d'épandage de 14 jours lorsque le degré d'infestation est normal à élevé et de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible.
	Pour la suppression des maladies transmises par le sol : <i>Rhizoctone commun</i> (<i>Rhizoctonia solani</i>)	Appliquer Aurelia 480 SC à raison de 415 mL/ha (200 g i.a./ha)	Appliquer Aurelia 480 SC entre le stade 4 feuilles et la fermeture des rangs. Appliquer le taux prescrit d'Aurelia 480 SC dans 50 à 100 L d'eau par hectare. Répéter les applications à intervalles de 21 jours.

Note : Trois applications au maximum (1 245 mL/ha de Aurelia 480 SC) peuvent être faites par année. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Le taux prescrit le plus faible d'un agent tensioactif non ionique (AgSurf ou Agral 90 à 0,125% v/v) peut être mélangée en cuve avec Aurelia 480 SC. Les épandages doivent être faits à l'aide d'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Aurelia 480 SC est un fongicide du groupe 3. Pour limiter le risque que se développe une résistance à la maladie, appliquer Aurelia 480 SC en alternance avec un fongicide qui ne fait pas partie du groupe 3.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Mélange en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Life Scientific (Canada) Inc. au 1-403-498-8623 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les préposés au mélange et au chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
4. Tout le personnel sur le lieu de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-403-498-6623. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume: Appliquer la quantité spécifiée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare pour un aéronef à pilotage conventionnel.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :			
			Habitat aquatiques d'une profondeur de :			Habitat terrestre
			Moins de 1 m	1 à 3 m	Plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures indiquées		2	1	0	0
Pulvérisateur pneumatique	Petits fruits	Début de la croissance	25	15	4	1
		Fin de la croissance	15	5	2	1
Aérienne (Voilure fixe et tournante)	lin, crambe, bourrache officinale, soja		10	0	0	0
	Maïs, carthame, tournesol		15	5	0	0
	avoine		20	10	0	0
	canola, moutarde orientale, colza, <i>Brassica carinata</i>		20	10	1	10
	blé, orge		25	10	0	10
	lentilles		30	10	0	15
	betterave à sucre		45	15	4	15
	pois chiches		50	15	5	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

Restrictions en matière de rotations :

Utiliser en alternance avec des zones tampons de pulvérisation associées à ce produit peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas semer dans les 30 jours suivant la dernière application.

Section 8 – Gestion de la résistance

Recommandations sur la gestion de la résistance :

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas semer dans les 30 jours suivant la dernière application.

Recommandations sur la gestion de la résistance :

Toute autre culture indiquée sur cette étiquette peut être semée dans les zones traitées dès qu'il est possible de le faire, d'un point de vue pratique, après la dernière application. En ce qui concerne les cultures non indiquées sur cette étiquette, ne pas semer dans les 30 jours suivant la dernière application.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 3, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de **Aurelia 480 SC**.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'épandages annuels indiqués pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI, dans le tableau de la section 7.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Life Scientific (Canada) Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à Aurelia 480 SC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Life Scientific (Canada) Inc. au 1-403-498-6623.

Section 9 – Mises en garde à l'application

APPLICATION TERRESTRE :

1. Utiliser de l'équipement de pulvérisation classique bien entretenu et calibré, qui offre une couverture appropriée et uniforme.
2. Appliquer Aurelia 480 SC dans au moins 100 L d'eau/ha, à moins d'autres instructions dans le MODE D'EMPLOI (section 7).
3. Les tamis du pulvérisateur doivent comporter un maximum de 50 mailles.
4. S'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fonds du réservoir pour réduire la formation de mousse.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour assurer une bonne couverture et une bonne pénétration foliaire.
6. Les zones tampons de pulvérisation provinciales qui sont supérieures aux zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent être respectées.
7. Si la solution de pulvérisation demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps au cours de la journée, bien agiter avant d'appliquer.

Section 10 – Instructions de mélange

Instructions de mélange :

Aurelia 480 SC doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter Aurelia 480 SC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Aurelia 480 SC appliqué seul :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de **Aurelia 480 SC** dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.
- Aurelia 480 SC doit être bien dispersé avant l'ajout de l'agent tensioactif non ionique. On recommande d'utiliser Aurelia 480 SC avec un agent tensioactif non ionique, comme Agral 90 ou AgSurf, à 0,125 % vol/vol.

Section 11 – Délais d'attente avant la récolte

Culture	DS (jours)
Blé (de printemps, dur et d'hiver), orge, avoine, millet perlé, millet rond, seigle, triticale, téosinte, sarrasin	30
Canola, colza, moutarde orientale, lin, crambe, bourrache officinale, <i>Brassica carinata</i>	36
Mais (de plein champ, sucré, à éclater)	14
Pois chiches, lentilles	7
Soja	20
Betterave à sucre	7
Petits fruits	7
Arachides	14
Cucurbitacées	7
Petits fruits de plantes naines (sauf les fraises), carthame, tournesol	45

Section 12 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Life Scientific (Canada) Inc.
 525-8th Avenue S.W. 43rd Floor
 Eighth Avenue Place East
 Calgary, Alberta T2P 1G1
 Canada

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.